



Acta fabula
Revue des parutions
vol. 8, n° 3, Mai-Juin 2007
DOI : <https://doi.org/10.58282/acta.3395>

L'empire de Montesquieu

Myrtille Méricam-Bourdet

Revue Montesquieu n° 8, 2005-2006.



Pour citer cet article

Myrtille Méricam-Bourdet, « L'empire de Montesquieu », Acta fabula, vol. 8, n° 3, , Mai-Juin 2007, URL : <https://www.fabula.org/revue/document3395.php>, article mis en ligne le 30 Avril 2007, consulté le 06 Août 2024, DOI : 10.58282/acta.3395

L'empire de Montesquieu

Myrtille Méricam-Bourdet

Ce huitième numéro (bisannuel) de la *Revue Montesquieu* ne déroge pas à ses habitudes et présente, outre un volumineux dossier dévolu à la notion d'empire chez Montesquieu, rassemblant sept études et une introduction, les rubriques familières à ses lecteurs. La bibliographie pour les années 2004 et 2005 établie par C. Martin sera d'une grande aide à tous les chercheurs et leur fera gagner un temps précieux, de même que les nombreux comptes rendus critiques d'ouvrages (14 recensions au total). La traditionnelle chronique consacrée par J. Ehrard à « Montesquieu dans *Le Monde* » en 2003-2004 vient en outre démontrer, s'il en était encore besoin, l'actualité que recèle encore pour nous la pensée de Montesquieu. Avouons cependant que sa présence dans les articles du *Monde* est loin d'être prégnante et que la lecture qui en est faite est parfois contestable. On choisira d'y voir le signe d'une richesse, que viennent confirmer les articles rassemblés autour de la notion d'empire.

Hormis un récent article de J. Ehrard consacré à ce sujet¹, aucun travail ne s'était spécifiquement penché sur cette thématique, et ce numéro vient donc combler une lacune des études sur Montesquieu. Les travaux généraux, majoritairement anglo-saxons, recensés par C. Spector dans son introduction, n'ont en effet généralement pas retenu Montesquieu parmi les auteurs ayant réfléchi sur la notion d'empire, et ayant à plus forte raison procédé à sa critique au xviii^e siècle. Aucune réflexion stimulante sur ce thème n'aurait-elle donc été produite avant la parution de *l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* de l'abbé Raynal, et les ajouts de Diderot à l'édition de 1780 ?

Le thème recèle pourtant une actualité certaine dès avant la fin du xviii^e siècle. On pense bien sûr à l'expansion coloniale de l'Europe qui va de pair avec le développement sans précédent des échanges commerciaux. De ce point de vue, et comme le souligneront les penseurs du xviii^e siècle, Voltaire en tête, les découvertes des Portugais puis des Espagnols au xvi^e siècle constituent un point de rupture dans l'Histoire, en révélant à l'Europe de nouveaux territoires. Mais si le commerce se

¹ Jean Ehrard, « Idée et figures de l'empire dans *L'Esprit des lois* », dans *L'Empire avant l'Empire. Etat d'une notion au xviii^e siècle*, Clermont-Ferrand, Cahiers du centre d'histoire « espaces et cultures », 17 (2004), p. 41-53.

développe alors de façon inouïe, il n'est pas sûr que ce nouveau lien entre les peuples soit dénué d'ambiguïté ; ambiguïté que l'on retrouve même chez Montesquieu qui semble pourtant privilégier la thèse d'un « doux commerce² ». Les rivalités entre les puissances européennes, mais aussi les exactions depuis longtemps constatées en terres étrangères, rendent problématique l'appréciation de cette nouvelle forme de colonisation, qui lie parfois de manière indissociable conquête et commerce. Ces nouveaux « empires » viennent donc poser la question de la « formation et [de] la conservation de ces corps politiques vastes et hétérogènes, capables d'unir plusieurs peuples – que cette unité soit militaire, politique, religieuse ou économique » (p. 6). Une définition « positive » de l'empire, liée aux modalités d'exercice du pouvoir, est-elle donc possible ?

Mais à côté de cet aspect « évident » pour les lecteurs modernes de *l'Histoire des deux Indes*, et dont la perspective risque d'être quelque peu faussée par la connaissance historique rétrospective du devenir de ces empires au xix^e et au xx^e siècle, il ne faut pas oublier la place qu'occupa dans la réflexion de Montesquieu le règne de Louis XIV, que ses adversaires accusèrent d'aspirer à la « monarchie universelle ». Bien que depuis le xv^e siècle la multiplication des pouvoirs au sein de l'Europe, à la faveur de l'émergence d'États de plus en plus puissants, eût peu à peu fait naître la thèse de la balance nécessaire des forces européennes, les visées hégémoniques du roi français avaient conféré à ce thème une nouvelle actualité, même s'il avait avant tout servi d'épouvantail afin de coaliser les intérêts contre la France. Or, à la lumière de la typologie dressée par Montesquieu dans *L'Esprit des lois*, la définition territoriale de l'empire – royaume occupant une vaste étendue – se voit nécessairement associée au régime politique horrifique qu'est le despotisme, afin d'y maintenir l'ordre. Dès lors, les projets de Louis XIV ne pouvaient qu'être condamnés, car ils allaient de pair avec une corruption du pouvoir monarchique bien entendu.

L'intérêt de ce numéro de la *Revue Montesquieu* vient précisément du fait qu'il réarticule tous les aspects de la notion d'empire, qui chez Montesquieu est riche en particulier d'un déploiement temporel qu'elle n'a pas dans d'autres ouvrages centrés sur une période spécifique. L'expansion moderne des États européens est notamment mise en perspective par l'Antiquité, ce qui, par le biais des comparaisons, permet de questionner les mutations des formes de la conquête et de la domination : passerait-on ainsi d'une figure négative de l'empire, incarnée en particulier par l'empire romain et ses conquêtes terrestres, à une nouvelle forme,

² L'expression ne figure pas comme telle dans les œuvres de Montesquieu. Voir la constitution de cette notion, rapportée à Montesquieu, par A. O. Hirschmann dans *The Passions and the Interests*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 60 [*Les Passions et les Intérêts*, trad. P. Andler, Paris, PUF, 1997].

cette fois-ci positive, réalisée par l'empire maritime (C. Spector, « Montesquieu, l'Europe et les nouvelles figures de l'empire ») ? En opposition aux thèses de Huet, d'inspiration mercantiliste, sur l'Antiquité grecque et romaine, Montesquieu viendrait réhabiliter le modèle grec pour lui trouver des prolongements modernes dans l'Angleterre, vouée au commerce et non à la domination, comme si l'un était exclusif de l'autre...

Cependant, la ligne de partage entre Antiquité et modernité, conquêtes assurant le développement de colonies de peuplement et colonies de comptoirs, empires terrestres et empires maritimes, n'est peut-être pas aussi nette. Plusieurs contributions, et en particulier celle de P. Briant (« Montesquieu, Mably et Alexandre : aux sources de l'histoire hellénique »), rappellent la place d'Alexandre, grand conquérant s'il en est, grâce auquel les figures du stratège et du politique se rejoignent et confèrent à la conquête et à l'empire une tout autre portée que l'on qualifierait volontiers de « civilisatrice » si l'on ne craignait pas de projeter sur Montesquieu les conclusions d'un Voltaire. On s'interrogera néanmoins sur la valeur d'un tel exemple dans l'œuvre de Montesquieu : n'a-t-on pas ici un cas unique, peut-être seulement rejoint par celui de Charlemagne, dont on ne pourra rendre raison qu'en s'attachant à la personnalité exceptionnelle du vainqueur de Darius ?

Si la possibilité du maintien d'un empire terrestre relève donc du *hapax*, les causes de son effondrement relèvent quant à elles d'une logique bien établie. Montesquieu en veut bien sûr pour preuve l'exemple de l'empire romain, développé aussi bien dans les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* que dans plusieurs chapitres de *L'Esprit des lois* qui mettent en perspective la logique d'accroissement et de disparition des empires. L'hypothèse développée par P. Rahe (« Le livre qui ne vit jamais le jour : les *Considérations sur les Romains* de Montesquieu et leur contexte historique »), vient souligner le lien qui peut être fait entre ce dernier texte et les *Réflexions sur la monarchie universelle* qui devaient initialement paraître à sa suite. L'exemple romain aurait alors dû servir d'introduction à des considérations relatives à la balance des pouvoirs en Europe et aux tentatives de développement hégémonique d'un Charles-Quint et surtout d'un Louis XIV dont Montesquieu marque bien l'inanité. Pourquoi aucune allusion n'est-elle faite dans les *Romains* à la monarchie universelle ? P. Rahe avance l'hypothèse d'un amendement du texte par Montesquieu à la suite de sa décision de ne pas publier le texte des *Réflexions*, et propose de reconstituer le volume ainsi défait en voyant dans l'un des chapitres sur l'Angleterre de *L'Esprit des lois* (XI, 6) la conclusion naturelle de sa démonstration : « par la nature de son gouvernement, l'Angleterre était engagée dans une politique étrangère qui, chez les modernes, était viable, là où la politique romaine des puissances continentales ne l'était pas » (p. 76-77).

Cette appréciation de l'Angleterre reste néanmoins ambiguë : « l'empire de la mer » ne repose-t-il pas en quelque façon sur des moyens entrant en contradiction avec les principes du « doux commerce » ? On pourra se demander si la conquête n'est pas dans une large mesure un préalable à l'établissement des liens commerciaux, et si le commerce peut véritablement se développer en restant à l'écart de tous les autres enjeux de pouvoir. Montesquieu n'était certes plus là pour voir le devenir dramatique des empires coloniaux européens – en particulier les guerres à la fois territoriales et commerciales dans les deux Indes, entre la France et l'Angleterre – qui ont tant occupé les écrits de la deuxième moitié du xviii^e siècle. Mais sa position vis-à-vis de l'empire n'en acquiert que plus d'intérêt, car elle ne présente justement pas de considérations « immédiates » et oblige à ruser avec les détours d'une écriture en quelque sorte inactuelle. S'il n'est pas envisageable de tirer des conclusions sur des questions que Montesquieu n'a pas abordées, la contribution de M. Platania (« Dynamiques des empires et dynamiques du commerce : inflexions de la pensée de Montesquieu (1734-1802) ») met en perspective le discours de Montesquieu sur les dynamiques de formation et de conservation des empires, où le commerce et les richesses remplacent l'art militaire, au regard de la critique développée à l'encontre de la Compagnie anglaise des Indes orientales par les physiocrates Baudeau et Roubaud. La juxtaposition des textes incite à revenir sur les éventuelles illusions de Montesquieu quant aux bienfaits possibles de l'essor économique de l'Europe. L'article de M. Mosher (« Montesquieu on conquest : three cartesian heroes and five good enough empires ») vient lui aussi interroger les textes en ayant pour horizon des préoccupations contemporaines : l'empire et la conquête, au regard de leurs effets, peuvent-ils être bénéfiques aux peuples colonisés ? En s'appuyant aussi bien sur les *Lettres persanes* que sur *L'Esprit des lois*, M. Mosher vient répondre affirmativement, dès lors que l'on envisage une forme de conquête libérant les peuples de toute oppression. Les prolongements ouverts par une telle perspective sont vastes : est-ce à dire que l'on peut éclairer un peuple malgré lui, et légitimer ainsi un « impérialisme des droits de l'homme » ? On trouvera sûrement dans l'examen de l'évolution même de la pensée de Montesquieu des éléments permettant de mieux juger d'une prise de position consciente de ses propres limites. L'étude comparée des variantes des *Lettres persanes* et de *L'Esprit des lois* à laquelle se livre J. Terrel (« A propos de la conquête : droit et politique chez Montesquieu ») montre que Montesquieu abandonne la critique radicale de la conquête pour affirmer l'existence d'un véritable droit de conquête sous certaines conditions. Dans tous les cas, et comme le souligne C. Spector dans son introduction, Montesquieu ne juge pas les institutions et les pratiques à l'aune de leurs fondements ni de leurs justifications, mais en fonction de l'évaluation de leurs effets, utiles ou nuisibles.

Enfin, à l'écart de toute tentative d'appréciation de la position de Montesquieu (« La question n'est pas tant de savoir ce qu'est Montesquieu (un impérialiste ?) que ce qu'il donne à penser », p. 115), la perspective de C. Larrère (« L'empire, entre fédération et république ») envisage les liens entre commerce et empire par le biais de la notion de puissance et sous un angle politique. Les deux doivent alors être compris comme des instances dynamiques à rapprocher de la « confédération » (avec toutes les ambiguïtés que recèle le terme au xviii^e siècle), mais qui n'intègrent pas les éléments qui les composent de la même manière : alors que l'unité impériale se réalise à partir d'en haut (*top-down*), la puissance économique relève quant à elle de la conjonction d'intérêts particuliers *a priori* indépendants du politique (*bottom-up*). Mais à l'encontre de la pensée commune, un examen approfondi du destin des États fait apparaître que cette structure dynamique qu'est l'empire ne se réalise jamais mieux qu'à partir de la république, et non de la monarchie.

Le panorama dressé par ces contributions ne manque pas de receler des ambiguïtés, et certaines interrogations restent parfois sans réponse : l'absence de condamnation de principe de l'empire, et la constatation de ses effets bénéfiques, conduisent-elles pour autant à la légitimation de l'impérialisme ? A l'inverse, les dangers relevés suffisent-ils à mettre en garde contre toutes les formes de l'impérialisme ? Si les perspectives s'opposent, en particulier celles développées par M. Mosher et P. Rahe, comme le souligne C. Spector (p. 11), c'est que la notion d'empire, en dépit du soin pris pour « dépassionner » le débat, recèle bien des enjeux au regard de notre actualité. Les ambiguïtés de Montesquieu sont peut-être encore les nôtres.

PLAN

AUTEUR

Myrtille Méricam-Bourdet

[Voir ses autres contributions](#)

Courriel : myrtillemericambourdet@gmail.com